

**La Présidente**

D17-DGAT-6338



Cergy, le 11 DEC. 2017

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République Française  
Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg St Honoré  
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

La ligne 17 du Grand Paris Express doit permettre de relier en 2024 le Mesnil-Amelot, l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, premier aéroport d'Europe continentale, à St Denis Pleyel en desservant Le Bourget, premier aéroport d'affaires européen, et le Triangle de Gonesse, sans faire double emploi avec Charles de Gaulle Express.

L'engagement pris par l'État en 2010 devant les collectivités locales, au moment de la conception du Grand Paris, a été en effet grâce à la ligne 17, à la fois :

- de desservir les territoires de développement de Seine et Marne (la gare du Mesnil Amelot pourra d'ailleurs constituer un lieu important de transfert modal très attractif entre l'automobile et le métro. Elle contribuera au désengorgement de l'A1) ;
- d'ouvrir à l'urbanisation une réserve foncière unique à l'échelle européenne, le Triangle de Gonesse, resté sans vocation depuis la création de l'aéroport de Roissy en 1974 en la desservant par la ligne 17 du Grand Paris express et sa gare, pour permettre le développement socio-économique des territoires les plus défavorisés du Val d'Oise ;
- d'accompagner la dynamique de projet à l'œuvre du site du Bourget autour du Musée de l'Air et de l'Espace et la zone d'activité ouest.

La réalisation de la ligne 17 constitue notamment une condition nécessaire à la réalisation d'EUROPACITY et du quartier d'affaires mais aussi à la crédibilité de la parole de l'État sur ce territoire. Si les engagements pris par notre pays ne pouvaient être tenus vis-à-vis d'un investisseur français tel que le Groupe Auchan, un coup majeur serait porté à la crédibilité de la France, en tant que terre d'investissement, et ce, alors que vous promouvez activement, Monsieur le Président de la République, à l'international, une nouvelle politique d'attractivité de notre pays.

Enfin, la réalisation de la ligne 17 entre Le Bourget et l'aéroport Roissy Charles de Gaulle constitue un engagement de la France pour les Jeux Olympiques 2024. La desserte des sites olympiques de Saint-Denis et du Bourget depuis l'aéroport et les chambres d'hôtels de la plateforme mérite que le calendrier de réalisation de la ligne 17 soit strictement respecté.

À l'heure où la remise en cause de la ligne 17 semble être présentée comme une hypothèse envisageable pour des raisons financières, je tiens donc à porter à votre connaissance la position que je défends au nom des valdoisiens qui mobilisent leurs ressources à travers la taxe du Grand Paris.

La gare du Triangle de Gonesse et la ligne 17 constituent, en effet, le seul investissement de la Société du Grand Paris sur le territoire du Val d'Oise.

Au nom de la mobilisation des élus de notre territoire en faveur de la ligne 17, je porte donc à votre connaissance, Monsieur le Président de la République, les arguments qui, je l'espère, devraient retenir tout votre intérêt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.



Marie-Christine CAVECCHI